

Schéma départemental des services aux familles

Seine- et-Marne

2016-2020



PRÉFET DE
SEINE-ET-MARNE



Les signataires :

- l'Etat,
représenté par le Préfet, Monsieur Jean-Luc MARX

- le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BARBAUX

- l'Union des Maires de Seine-et-Marne,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie LACROUTE

- l'Education nationale,
représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale de
Seine-et-Marne, Madame Patricia GALEAZZI

- la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne,
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Noël BARBIER
et la Directrice, Madame Agnès BASSO-FATTORI

- la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France,
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Olivier HUE
et le Directeur général, Monsieur Laurent PILETTE

- l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale de Seine-et-Marne,
représentée par sa Présidente, Madame Danielle GAUTHIER

- l'Union départementale des associations familiales,
représentée par sa Présidente, Madame Marie-Madeleine PATTIER

PRÉAMBULE

Le Gouvernement a souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les organismes sociaux afin de mener des politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité coordonnées et structurantes. Pour donner à cette dynamique le cadre d'action qui lui fait défaut, le comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) a arrêté le 17 juillet 2013, les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. Dans ce cadre, il a été proposé de créer des schémas départementaux des services aux familles.

La circulaire interministérielle du 22 janvier 2015, relative à la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, engage les départements en ce sens. Ces schémas visent à élaborer une politique partagée de la petite enfance et de la parentalité en coordonnant les interventions des différents partenaires impliqués.

Par leur forte implication dans ces dispositifs, les partenaires du département de Seine-et-Marne se sont engagés dans la démarche d'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles (Sdsf) afin de réaffirmer leur volonté de renforcer le pilotage de la gouvernance en matière d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Parce que la jeunesse est un projet d'avenir, une ambition pour la société de demain, les parties signataires ont souhaité intégrer cette dimension dans le Sdsf.

Ce schéma a ainsi pour ambition la lisibilité des politiques familiales mises en œuvre en Seine-et-Marne, en donnant à voir l'ensemble des services proposés aux familles à tous les âges de la vie de leur enfant.

Il a été élaboré en cohérence avec les objectifs et actions des différentes politiques partenariales départementales à l'œuvre : la politique de la ville pilotée par le Préfet, le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (2011-2015) et le schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020, tous deux pilotés par le Conseil départemental, les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du futur schéma directeur de l'animation de la vie sociale qui sera piloté par la Caf 77.

Fruit de la réflexion partagée entre les nombreux acteurs œuvrant dans les champs de la petite enfance, adolescence et parentalité, le présent document prévoit la mise en œuvre de plans d'actions, réaffirmant la prévention et le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant ; comme notifié dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'enfant étant un citoyen ayant des droits civils, économiques, sociaux et culturels (éducation, prévention...).

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Développer une offre équilibrée des services d'accueil individuel et collectif de la petite enfance/ enfance par une réponse adaptée aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire
2. Agir pour les jeunes en vue de leur autonomisation, leur engagement et leur insertion dans la société par le déploiement d'une politique jeunesse coordonnée
3. Accompagner et soutenir les familles à tous les âges de la vie de leur(s) enfant(s) et apporter une attention particulière aux besoins spécifiques des familles vulnérables
4. Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire
5. Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et la lisibilité des politiques menées en direction des familles

Sur la base des travaux de préfiguration menés par les groupes de travail thématiques tenant compte du parcours de vie des familles à tous les âges des enfants et compte tenu du caractère transversal de certains sujets, les partenaires ont décidé de valider **9 objectifs opérationnels et 21 actions pouvant répondre à plusieurs orientations stratégiques.**

Objectif 1

Proposer une offre d'accueil variée, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles

Orientations stratégiques

1, 3 et 4

3 actions :

- Optimiser l'offre d'accueil existante (Établissement d'accueil du jeune enfant, accueil individuel, accueil de loisirs)
- Développer et accompagner la création de modes d'accueil sur les territoires prioritaires
- Favoriser les horaires modulés et l'amplitude horaire élargie pour répondre à des besoins spécifiques d'accueil du jeune enfant

Objectif 2

Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles vulnérables (familles précaires, familles monoparentales, familles confrontées à un handicap et/ou une maladie chronique de leur enfant...)

Orientations stratégiques

1, 3 et 4

2 actions :

- Favoriser et développer l'accueil des enfants des familles vulnérables au sein des Établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs et chez les assistants maternels
- Déployer et soutenir les modes d'accueil itinérant tels que « la roulotte des petits », et les services d'accompagnement des familles tels que « la balle au bond »

Objectif 3

Développer et favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les 17 réseaux d'éducation prioritaire seine-et-marnais

Orientations stratégiques

1, 3 et 4

2 actions :

- Engager une réflexion globale pour proposer un accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant : école, accueils péri et extrascolaires, profil des professionnels et compétences requises
- Assurer une campagne de promotion auprès des familles et des municipalités des territoires concernés

Objectif 4

Donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des actions jeunesse par la mise en place d'une meilleure articulation des politiques Jeunesse menées par les différents partenaires

**Orientations
stratégiques**

2 et 4

2 actions :

- Structurer l'offre Jeunesse sur les territoires dans le cadre d'une dynamique partenariale
- Mettre en œuvre un pilotage coordonné de la politique jeunesse

Objectif 5

Accompagner les jeunes et les parents à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale et prévenir les situations de marginalisation des jeunes

**Orientations
stratégiques**

2, 3 et 4

3 actions :

- Développer de nouvelles actions à partir de l'existant
- Mobiliser les adolescents, les jeunes dans des projets collectifs et citoyens et tendre vers un maillage territorial en termes de services accessibles à la jeunesse
- Accompagner les jeunes et leur famille dans l'apprentissage des valeurs de la République et développer une culture de la citoyenneté, en favorisant l'ouverture culturelle et interculturelle

Objectif 6

Accompagner l'ensemble des familles du département en facilitant l'accès aux différentes offres de service

**Orientations
stratégiques**

3 et 4

2 actions :

- Développer les dispositifs et actions parentalité sur l'ensemble du territoire en prenant appui sur une dynamique partenariale
- Mettre en œuvre une coordination des différentes offres de services aux familles et tendre vers un maillage territorial de l'ensemble des dispositifs parentalité

Objectif 7

Accompagner les parents dans leurs fonctions de parents d'élèves, notamment les parents d'enfants et adolescents exposés au risque de décrochage scolaire, parents d'enfants porteurs de handicap et/ou de maladie chronique

Orientations stratégiques

3, 4 et 5

2 actions :

- Accompagner, dans un objectif d'autonomisation, les familles à la scolarisation de leur enfant à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée, en apprentissage
- Rendre lisible et accessible l'école aux parents pour favoriser la rencontre et la communication parents/équipes éducatives

Objectif 8

Accompagner les familles confrontées à un événement de vie déstabilisant (décès d'un enfant, du conjoint, maladies graves, séparation-divorce, violence conjugale, handicap, risque de radicalisation), en mobilisant les acteurs et en développant les actions de prévention

Orientations stratégiques

3, 4 et 5

2 actions :

- Accompagner les familles dès la survenue d'un événement de vie déstabilisant en mobilisant l'ensemble des acteurs, et développer la prévention dans tous les champs possibles
- Développer les dispositifs Médiation familiale et Espace de rencontre sur l'Est du département

Objectif 9

Rendre plus lisible l'offre de services aux familles

Orientations stratégiques

4 et 5

3 actions :

- Améliorer la communication et l'information en direction des familles pour favoriser l'accès aux différentes offres de services
- Renforcer l'information, favoriser la formation et soutenir les acteurs (institutions, collectivités territoriales et associations) pour mieux accueillir et orienter les familles vers l'offre de services la plus adéquate
- Rendre visible et lisible l'offre de services aux familles auprès des élus (Union des maires de Seine-et-Marne) avec le concours du Conseil départemental

LA GOUVERNANCE DU SDSF

La Commission départementale des services aux familles : instance de pilotage

- valide les orientations stratégiques et les actions proposées, suit et évalue le schéma départemental,
- est garante de la lisibilité et de la cohérence des services aux familles, du lien entre les politiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, dans le respect des orientations stratégiques définies,
- définit la stratégie de communication du schéma départemental des services aux familles et de l'information des acteurs et des familles.

Le Comité de coordination départemental des services aux familles : instance technique

- veille à la cohérence des dispositifs et actions sociales en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité,
- assure la coordination des différents acteurs de ces dispositifs et actions, en impulsant une dynamique de travail partenarial par la création de groupes de travail, en réalisant un diagnostic partagé de l'existant,
- définit annuellement les plans d'action départementaux permettant d'atteindre les objectifs du schéma,
- évalue les actions et examine les résultats des actions engagées,
- met en œuvre le plan de communication défini pour le Sdsf.

Trois Comités départementaux thématiques - 12 groupes de travail

Pour décliner la mise en œuvre des actions, chaque comité thématique sera chargé de créer des groupes de travail qui :

- dynamiseront, mettront en lien des experts locaux et usagers,
- seront chargés de la mise en œuvre opérationnelle des actions du schéma,
- pourront proposer de nouvelles actions et expérimentations,
- mettront à jour, créeront des outils fédérateurs.

**Comité départemental
0 - 10 ans
Objectifs 1, 2 et 3**

**Comité départemental
10 - 17 ans
Objectifs 4 et 5**

**Comité départemental
*Être parent tout au long
de la vie*
Objectifs 6, 7 et 8**

Un Comité technique Communication/Information

- met en œuvre les actions du Sdsf relatives à l'information des familles (objectif 9), des acteurs locaux,
- coordonne l'information et la communication.

Coordination départementale des services aux familles

Organigramme

Commission départementale des services aux familles

Comité plénier :

Présidence : Préfecture Vice-présidences : Conseil départemental 77, Éducation nationale, Caf 77, CMsa Idf

Comité de coordination départemental des services aux familles

Pilotage : Préfecture
Animation : Caf 77 - Coordinateur du Schéma départemental
des services aux familles

Comité technique Communication- information

Pilotage Caf 77
Co-pilotage Ddcs -
Département 77 -
CMsa Idf

Comité départemental Les 0 - 10 ans

Pilotage
Département 77
Co-pilotage Éducation
nationale - Caf 77 -
CMsaldf

Comité départemental Les 10-17 ans

Pilotage Ddcs
Co-pilotage Éducation
nationale -
Caf 77

Comité départemental Être parent tout au long de la vie

Pilotage Caf 77
Co-pilotage Ddcs -
Département 77

Groupe de travail :
Accueil du jeune enfant,
de l'enfant dont les
besoins spécifiques

Groupe de travail :
Structuration offre
Jeunesse

Groupe de travail :
Accompagnement,
soutien des familles dont
les besoins spécifiques

Groupe de travail :
Formation des
professionnels

Groupe de travail :
Mobilisation et
accompagnement
des jeunes

Groupe de travail :
Réseaux locaux
dispositifs parentalité
(Clas - Réaap - Laep)

Groupe de travail :
complémentarité et
articulation soutien à
la parentalité et accueil
de l'enfant

Groupe de travail :
complémentarité et
articulation soutien
à la parentalité et
offre jeunesse

Comité des financeurs
dont Médiation familiale
-
Espaces de rencontre

Groupe de travail :
Information des familles
et des acteurs

Groupe de travail :
Information des familles
et des acteurs

Groupe de travail :
Information des familles
et des acteurs

CDAJE

Instance opérationnelle

**Le Schéma départemental des services aux familles 2016 – 2020
est téléchargeable dans son intégralité
sur les sites internet des partenaires signataires.**

 <p>PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE</p>	<p>www.seine-et-marne.gouv.fr</p>
	<p>www.seine-et-marne.fr</p>
	<p>www.um77.fr</p>
	<p>www.dsden77.ac-creteil.fr</p>
	<p>www.caf.fr</p>
	<p>www.msa-idf.fr</p>
	<p>www.udccas77.org</p>
	<p>www.udaf77.fr</p>

